

Préambule

Depuis plus de 30 ans, le Club Méditerranée et l'UITA organise des relations bilatérales et une concertation sociale sur les difficultés rencontrées dans les différents pays par les salariés et leurs organisations syndicales, mais aussi pour innover socialement sur les questions transnationales.

Ainsi l'UITA a informé la direction générale du Club Méditerranée sur des difficultés aux Bermudes (dans les années 90) mais aussi en Malaisie (début 2010) et transmis les informations et demandes de l'ensemble des organisations syndicales de la zone Europe – Afrique pour trouver par des négociations locales des solutions sociales acceptables par tous.

Dés 1996 le SETA-UITA (devenu l'EFFAT) et la direction du Club Méditerranée S.A. ont signé un accord concernant la constitution et le fonctionnement du Comité européen de dialogue social (CEDS) du Club Méditerranée. Et en 2004 la signature d'un accord sur les droits fondamentaux au travail a permis la mobilité transnationale des saisonniers turcs dans les villages alpins. Cet accord fut élargi en 2009 à l'ensemble du personnel GE (Gentils Employés) de la zone Europe Afrique (Union Européenne, Suisse, Maroc, Tunisie, Egypte, Turquie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ile Maurice).

Une démarche pragmatique de dialogue social dans une entreprise mondialisée.

Le Club Méditerranée crée dans les années 1950 sous forme d'une association sans but lucratif, s'est peu à peu transformée en Société Anonyme de droit français, cotée à la bourse de Paris, pour en 2013 initier une OPA amicale du conglomérat Chinois FOSUN, dans le fonds d'investissement GALION Invest II et du management du groupe Club Méditerranée.

Pour impliquer les salariés (GE et GO), leurs délégués et leurs organisations syndicales dans la construction de l'avenir du Club Méditerranée, la direction générale et l'UITA décident au-delà des relations bilatérales, d'organiser une instance transnationale d'engagement dans le but de :

-

Informersur les aspects économiques et financiers de l'évolution du groupe Club Méditerranée.

-

Débatre des questions d'emploi-formation -mobilités et de conditions de travail.

-

Intervenir pour le respect des droits fondamentaux au travail et d'innover conjointement sur la Responsabilité sociale de l'Entreprise (RSE).

Pour cela, ils instituent par accord une instance transnationale d'engagement (ITE) comme structure opérationnelle d'une dizaine de membres qui se réunit 2 fois par an (à chaque intersaison) et comprend :

- 6 représentants syndicaux de la zone Europe/Afrique

- 2 représentants syndicaux de la zone Asie

- 2 représentants syndicaux de la zone Amérique.

Plus les représentants de l'UITA dont le coordinateur EFFAT-UITA dans le groupe Club Méditerranée.

Les salaires du personnel du Groupe Club Méditerranée participant à ces réunions seront maintenus, y compris les temps de voyages.

Les frais de déplacement (transport-hébergement-restauration) des participants seront pris en charge par la direction du Club Méditerranée et un service d'interprétariat permettra à chacun de s'exprimer dans sa langue maternelle.

Pour un engagement UITA/CM transnational permettant une implication des salariés (GE et GO)

Cette instance transnationale d'engagement devrait permettre aux représentants syndicaux

Écrit par Administrator

Mardi, 09 Février 2016 00:33 - Mis à jour Mardi, 09 Février 2016 00:36

sous l'égide de l'UITA de poser les problèmes économiques et sociaux pour trouver en commun des solutions.

Cela passe par des compromis entre les interlocuteurs sociaux pour améliorer la qualité de prestation rendue aux GM, sécuriser l'emploi des GE et GO tous dans un contexte de résultats positives économiques pour l'entreprise.

Ainsi la qualité de cet engagement pourrait influencer positivement l'avenir du Club Méditerranée.

Fait à Lyon, le septembre 2015